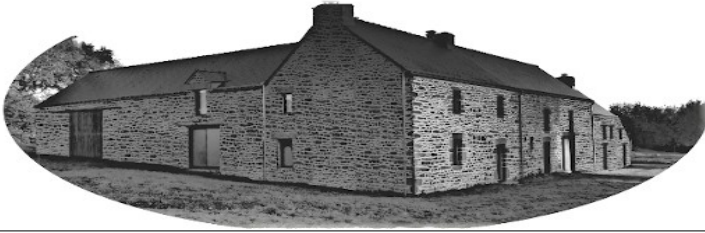


Oust au lit

Chambres d'hôtes- Table d'hôtes



Conditions générales de
vente

Chambres d'hôtes « Oust
au Lit »

Chambres d'hôtes « Oust au Lit »
Jérémy Ryo
6 Les Métairies
56350 Saint-Vincent-Sur-Oust
06 37 85 84 48
bonjour@oustaulit.com
Immatriculation RCS en cours

Article 1 / Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 / Formalités de réservation

Réservations directement par téléphone ou e-mail

Après réception de votre demande d'option de séjour, nous vous adressons par courriel – ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier postal – une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de quinze jours un acompte de 30 % par nuit par chambre.

Une fois cet acompte reçu, la réservation devient ferme.

Par le règlement de l'acompte, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après. Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres.

Pour les réservations de dernières minutes, les délais d'acompte (d'option de la chambre) sont adaptés aux délais réduits et sont notifiés par écrits.

Réservations sur les sites partenaires :

Les réservations sur les sites partenaires booking, elloha (moteur de réservation intégré au site « Oust au lit ») airbnb sont disponibles sur les sites partenaires.

Article 3 / Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord des chambres d'hôtes « Oust au lit » et peut entraîner des frais supplémentaires. Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de la façon suivante :
– si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité ;
– si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date d'arrivée, l'acompte du paiement restera acquise à « Oust au lit », sauf si nous parvenons à relouer la/les chambre(s).

En cas de départ anticipé en cours de séjour : règlement total de la prestation réservée.

Article 4 / Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 5 / Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 / Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 17 h 00 (heure de disponibilité des chambres et de remise des clefs) et, au plus tard, à 21 h 00. Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire (au 06 37 85 84 48).

Article 7 / Heure de départ

L'heure de départ des chambres est fixée à 11 heures au plus tard.

Article 8 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler la veille du départ, à l'initiative du client par chèque ou espèce.

Article 10 / Changement de chambres

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 11 / Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

Article 12 / Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de nos chambres d'hôtes « Oust au lit », un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs. Le client s'engage plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées, celles qui s'imposent à tous dès lors qu'on vit en communauté et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Les chambres d'hôtes « Oust au lit » n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Article 13 / Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 14 / Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.